

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 1057)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AC258

présenté par

M. Reiss, M. Cinieri, M. de Mazières, M. Furst, Mme Grosskost, M. Hetzel, M. Le Fur, M. Le Mèner, M. Lett, M. Lurton, M. Alain Marleix, M. Martin, M. Mathis, Mme Nachury, Mme Rohfritsch, M. Saddier, M. Salen, M. Solère, M. Straumann et M. Sturni

ARTICLE PREMIER

ANNEXE

À l'**alinéa 77**, après les mots : " et favorisant ", insérer les mots : « leur insertion professionnelle ou ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

A la fin de la scolarité obligatoire l'orientation vers un métier notamment la voie par l'alternance est aussi respectable que de poursuivre des études secondaires. Il faut arrêter de stigmatiser les élèves qui choisissent l'insertion professionnelle plutôt que la continuation immédiate des études .

Réussir dans la formation professionnelle peut d'ailleurs les remotiver pour reprendre de nouvelles études.